

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 octobre 2023

9. Réponse à l'interpellation PSN (C. Brazier) « Subventions à la piscine du Landeron » (A. Louis)

Introduction

Le Parti Socialiste Neuvevillois demande des informations détaillées concernant la subvention de CHF 10'000.- versée chaque année à la piscine du Landeron.

Développement

En 2008, le Conseil municipal a accordé une augmentation de la subvention à la piscine du Landeron, passant de CHF 4'000.- à CHF 10'000.-, afin d'alléger quelque peu le déficit annuel d'environ CHF 150'000.-.

Les questions de l'interpellatrice sont les suivantes :

"Quel est le retour de cette subvention ? Combien d'abonnements sont-ils achetés par des Neuvevillois et Neuvevilloises ?"

Malheureusement, il est impossible de quantifier le taux de participation. En effet, la piscine du Landeron ne tient pas de statistiques différenciant les abonnements landeronnais de ceux des neuvevillois.

A-t-elle d'autres buts ?

La subvention assure aussi un accès gratuit aux classes d'écoles neuvevilloises à la piscine. Cependant, il n'y a pas de réduction sur les entrées individuelles.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'avec la disparition de la piscine du SMT, il est crucial pour La Neuveville de conserver la possibilité de former les jeunes nageurs à la piscine du Landeron.

CONSEIL MUNICIPAL